



Syndicat de l'enseignement du Saguenay (CSQ)

895, rue Bégin, Chicoutimi (Québec) G7H 4P1

Téléphone : 418 549-8523 Télécopieur : 418 549-9966

ses@lacsq.org

www.sessaguenay.net

7 février 2018 ■ Vol. 46 # 12

ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN MILIEU SCOLAIRE

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) invitent toutes les personnes qui travaillent dans les commissions scolaires (personnel enseignant, professionnel et de soutien) à remplir un sondage sur les conditions de travail. Celui-ci leur permettra d'obtenir des données pertinentes et rigoureuses sur l'évolution de ces conditions depuis les cinq dernières années. Le questionnaire s'attardera tant sur la charge de travail que sur le sentiment du travail bien accompli.

Ils utiliseront ensuite les résultats pour produire une étude qui sera largement diffusée. L'objectif sera alors de faire connaître la réalité des travailleuses et des travailleurs en commission scolaire à l'ensemble de la population afin de mettre en lumière les conséquences sur ceux-ci des transformations organisationnelles. Les organisations syndicales concernées auront accès aux résultats et pourront certainement les utiliser dans le cadre des représentations qu'elles feront.

Afin d'obtenir la meilleure représentativité, il est important que le questionnaire soit rempli par le plus de personnes concernées possible, représentant les différents corps de métiers, expériences de travail et régions administratives.

Le questionnaire est disponible jusqu'au 2 mars et il faut prévoir en moyenne 15 minutes pour le remplir. Il est accessible sur la page d'accueil de notre site Internet (www.sessaguenay.net).

L'IRIS et la FSE vous remercient à l'avance pour le temps que vous y consacrerez.

TROIS TERMES COURANTS MAIS DIFFÉRENTS

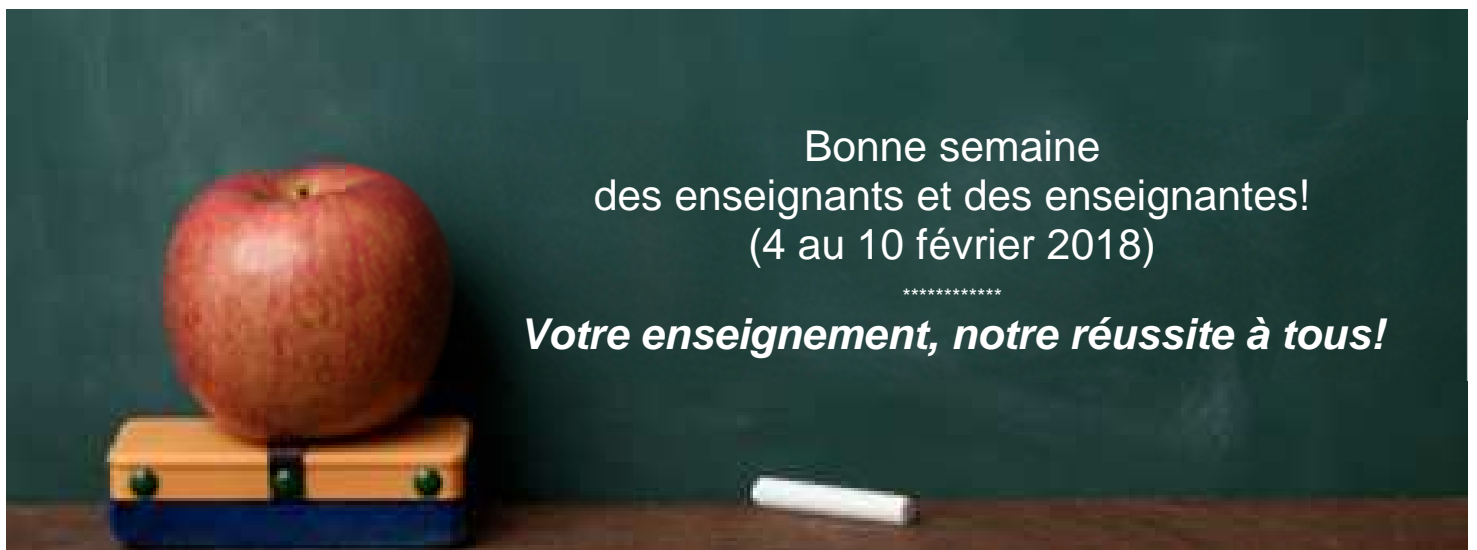
Les expressions **ancienneté**, **expérience** et **nombre d'années pour fins d'admissibilité** portent régulièrement à confusion.

L'**ancienneté** est un terme utilisé dans nos conventions collectives pour exprimer le nombre d'années et de jours à contrat pendant lesquels une enseignante ou un enseignant a été à l'emploi de la Commission scolaire. Le calcul de l'ancienneté se fait selon l'article 5-2.00 de l'Entente nationale et les clauses 11-7.13 pour l'Éducation des adultes et 13-7.13 pour la Formation professionnelle.

L'**expérience** est le nombre d'années travaillées dans l'enseignement reconnues par la Commission scolaire selon l'article 6-4.00 de l'Entente nationale. Le calcul de l'expérience est différent du calcul de l'ancienneté. De plus, l'expérience peut être accumulée chez d'autres employeurs. L'expérience et la scolarité sont utilisées pour déterminer l'échelle de traitement (article 6-5.00 de l'Entente nationale).

Le **nombre d'années pour fins d'admissibilité** est une information qui sert au calcul de la retraite et n'a aucun lien avec les conventions collectives, donc avec l'expérience et l'ancienneté. Calculé en millième d'année, il est l'équivalent du nombre d'années pendant lesquelles une enseignante ou un enseignant a cotisé à son régime de retraite. On retrouve cette information sur l'État de participation du RREGOP.

Ancienneté, expérience et nombre d'années pour fins d'admissibilité sont donc trois choses différentes.



Bonne semaine
des enseignants et des enseignantes!
(4 au 10 février 2018)

Votre enseignement, notre réussite à tous!

ÉCHANGES D'ENSEIGNANTS EN FRANCE

Vivez une expérience professionnelle exceptionnelle en enseignant en France au primaire!

Vous rêvez d'une expérience de vie et d'enseignement à l'étranger?

Éducation internationale, propose aux enseignants du primaire un programme d'échange poste à poste d'une durée d'un an avec la France. Ce programme offre une opportunité de développement professionnel et de découvertes culturelles incomparable, tout en conservant son poste d'enseignant et ses avantages. Elle permet aussi aux écoles de s'ouvrir sur le monde grâce à la présence d'un enseignant français pendant un an.

Les échanges d'enseignants sont ouverts aux enseignants du primaire en adaptation scolaire responsables des troubles cognitifs et aux écoles privées.

Pour en savoir plus, rendez-vous au www.echanges-azimut.com (onglet : enseignants)

Plus de 20 places sont disponibles pour les enseignants du primaire en 2018-2019. Présentement, il manque plusieurs candidats québécois pour participer à cet échange. La date limite pour s'inscrire est le 21 février 2018.

N'attendez pas pour nous manifester votre intérêt et vous inscrire!

Pour avoir de l'information ou vous inscrire, contactez :

Renaud Brissonneau ou Sylvie Meunier
rbrissonneau@education-internationale.com
smeunier@education-internationale.com
Tél. : 418 651 4667, p. 144 ou p. 142



RÉSEAU PROFESSIONNEL ET PÉDAGOGIQUE

LIEN POUR LES PARTIES WEBDIFFUSÉES

L'équipe des conseillères et conseillers en vie professionnelle et pédagogique de la FSE nous ont fait parvenir le lien nous permettant de visionner les plénières et ateliers présentés lors du Réseau de novembre dernier.

Voici la liste des thèmes pouvant être visionnés dans le « Fil de nouvelles » de notre site Internet (sessaguenay.net) :

- Plénière 1 – Élèves présentant des difficultés d'adaptation : aider l'élève à mieux réguler ses émotions
- Plénière 2 – Actualités en éducation
- Plénière 3 – Référentiel Les élèves à risque et HDAA
- Atelier A – Adaptation scolaire : faire le point sur les classes spécialisées
- Atelier D – Enseigner aux élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme
- Atelier E – Encadrements de la profession enseignante : questions pratiques et réponses
- Atelier G – Normes et modalités d'évaluation des apprentissages
- Atelier K – Séquences pour l'obtention de services pour les élèves HDAA et processus de reconnaissance et d'identification, le cas échéant

Bon visionnement!

FERMETURE DU BUREAU

- **Vendredi 2 mars 2018**
En raison de travaux, nos bureaux seront fermés pour la journée.
- **Du 3 au 11 mars inclusivement**
Semaine de relâche

AGENDA

- **Conseil des personnes déléguées**
13 mars 2018, inscription : 18 h, début : 18 h 30
Hôtel Le Montagnais
- **Formation sur les CAP (Inscription obligatoire)**
15 mars 2018, début : 16 h 30 (crudités et consommation)
Hôtel Le Montagnais